

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°73 (arrêté de promulgation du 7 août 1930).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 17 juillet 1930 approuvant des arrêtés du Gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local pour l'exercice 1929, s'élevant à la somme de 700.000 francs,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 17 juillet 1930, susvisé, approuvant des arrêtés du Gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local pour l'exercice s'élevant à la somme de 700.000 francs. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac